

Compte rendu de réunion

**Comité consultatif des
partis politiques**

Les 2 et 3 février 2022

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Compte rendu de réunion du Comité consultatif des partis politiques..... | 3 |
| Résumé | 3 |
| Mot d’ouverture du directeur général des élections | 3 |
| Nouvelles sur le financement politique | 5 |
| Rapport de recommandations | 6 |
| Fonction de politique régulateur | 7 |
| Processus de redécoupage électoral..... | 7 |
| Mot de la fin et calendrier des activités à venir..... | 8 |
| Annexes | 9 |
| Annexe A : Ordre du jour | 9 |
| Annexe B : Liste des participants | 10 |
| Représentants du CCPP | 10 |
| Personnel d’Élections Canada présent durant toute la réunion ou une partie de celle-ci | 10 |
| Animateur de la réunion..... | 12 |

Compte rendu de réunion du Comité consultatif des partis politiques

Résumé

Le Comité consultatif des partis politiques (CCPP) s'est réuni en mode virtuel les 2 et 3 février 2022 à la suite de l'élection générale (EG), dans le but d'informer les membres des activités menées par Élections Canada (EC) pendant la 44^e EG en contexte de pandémie et de recueillir leurs commentaires et suggestions à la lumière de leurs expériences. EC a également parlé du rapport de recommandations du directeur général des élections (DGE), a fait le point sur les activités de financement politique et a fait un survol du programme de politique réglementaire. Enfin, les partis ont été informés du processus de redécoupage des circonscriptions fédérales, qui fera appel à eux ultérieurement.

Le présent compte rendu suit l'ordre du jour de la réunion, qui se trouve à l'[annexe A](#). La liste des participants se trouve quant à elle à l'[annexe B](#).

Mot d'ouverture du directeur général des élections

Présentateur : Stéphane Perrault, directeur général des élections

Le directeur général des élections (DGE) ouvre la séance en revenant sur les faits saillants de la 44^e EG. M. Perrault indique que la planification d'une élection pendant la pandémie a entraîné des difficultés dans les quatre domaines suivants : recrutement, services aux électeurs vulnérables, location de lieux de scrutin et vote par la poste.

Il rappelle aux membres qu'il a formulé des recommandations au Parlement avant l'élection, lesquelles ont donné lieu au projet de loi C-19, et précise que même si le projet de loi ne cadrerait pas avec toutes ses recommandations et n'a pas été adopté, il peut modifier temporairement la législation dans des cas exceptionnels, et qu'il pouvait se servir de ce pouvoir pendant l'élection pour apporter certains changements en raison de la pandémie.

Il passe ensuite en revue les principales données issues de la 44^e EG, et souligne l'exactitude et la couverture sans précédent du Registre national des électeurs dans les dernières années, ce qui est particulièrement remarquable si l'on tient compte des difficultés causées par la pandémie. Il signale qu'un nombre exceptionnellement élevé de candidats (2 010) ont été confirmés pour cette élection.

Le DGE mentionne par la suite que même si l'EG a eu lieu pendant la quatrième vague de COVID-19, les données montrent que l'élection a été menée de façon sécuritaire et n'a pas entraîné d'éclosions, sauf après, dans un bureau de directeur du scrutin.

Cependant, comme l'élection a été déclenchée au début de la quatrième vague, de nombreux locateurs qui avaient déjà accepté de louer leurs locaux à des directeurs du scrutin (DS) pour qu'ils servent de lieux de vote et de bureaux ont changé d'avis. Cette situation a eu des répercussions importantes sur l'organisation de l'élection, puisque les DS ont dû trouver de nouveaux locaux. Par conséquent, les cartes d'information de l'électeur ont été envoyées en retard dans certains secteurs.

M. Perrault signale que le recrutement des travailleurs a lentement démarré, mais que l'équipe avait repris le dessus au moment du vote par anticipation. L'âge moyen des préposés au scrutin était plus bas lors de cette élection, une première de mémoire pour le DGE. M. Perrault souligne aussi qu'en raison de la pandémie, certains services aux électeurs ont été réduits par rapport à la 43^e EG, ce qui a eu une incidence sur l'expérience des électeurs et l'élection dans son ensemble.

Il ajoute ensuite que la baisse de la participation électorale était prévue à cause de la pandémie, et souligne que de nombreux électeurs ont voté par anticipation ou par la poste dans leur circonscription, mais que certains bulletins de vote n'ont pas été retournés dans les délais. Il mentionne qu'il y a eu de la confusion dans les médias quant à la question des bulletins rejetés, et explique que la hausse du nombre de bulletins rejetés était largement attribuable au fait qu'EC a permis aux électeurs qui n'avaient pas encore pu poster leur bulletin de voter en personne s'ils estimaient que leur bulletin ne lui parviendrait pas à temps. Les demandes de bulletin de vote spécial de ces électeurs ont donc été annulées.

Le DGE présente par la suite quelques points positifs de la dernière EG. Il indique que l'élection a été menée presque entièrement à distance et de façon sûre pour les électeurs et les préposés au scrutin, que la prestation des services de vote adaptés s'est bien déroulée dans les établissements de soins de longue durée, que le vote par la poste a été organisé en moins de 6 mois, que 200 000 travailleurs électoraux ont été recrutés malgré la quatrième vague de COVID-19, qu'une grande créativité a été déployée pour trouver des lieux de scrutin et que l'organisme a mis sur pied une équipe qui avait pour mandat d'assurer le suivi et la coordination de l'information, des mesures sanitaires et des politiques liées à la pandémie.

Il profite de l'occasion pour donner des précisions sur les grands enjeux de cette élection, y compris les problèmes à Kenora et dans les communautés des Premières Nations. Il indique qu'en moyenne, 57 % des réserves avaient un bureau de scrutin et qu'en raison de différents problèmes, comme les catastrophes naturelles et la pandémie, les 274 communautés des Premières Nations restantes se sont vu assigner un bureau de scrutin ordinaire plus ou moins loin de leur réserve. Il affirme qu'EC est résolu à augmenter ce taux, spécifiant que la géographie et la complexité des relations sont les principaux facteurs à prendre en compte pour résoudre ce problème. Le [Rapport sur la 44^e élection générale du 20 septembre 2021](#) contient plus d'information à ce sujet. Enfin, M. Perrault mentionne qu'il est nécessaire de revoir la façon dont EC consulte les communautés des Premières Nations pendant et entre les élections, et informe le Comité qu'il s'agira d'une priorité pour EC.

Le DGE termine son intervention en invitant les participants à poser des questions et à faire part de leurs commentaires.

Pendant la période de questions, les participants conviennent que les problèmes auxquels sont confrontées les communautés des Premières Nations concernant l'accès au vote sont pressants et qu'ils doivent être résolus. Le DGE note la suggestion faite au sujet des considérations de sécurité pour les personnes mises en candidature. Certains membres du CCPP sont d'avis que la *Loi électorale du Canada* devrait être revue par un comité indépendant plutôt que par le Parlement. En réponse à une question, le DGE indique qu'il continuera probablement à recommander le prolongement de la période électorale minimale pour les élections surprises. Enfin, les participants demandent s'il serait possible que les agents financiers d'EC reçoivent une formation plus approfondie sur les règles financières s'appliquant aux partis (particulièrement en ce qui a trait aux rapports); EC indique avoir entendu la suggestion et en prend note.

Nouvelles sur le financement politique

Présentatrice : Josée Villeneuve, directrice principale, Financement politique

M^{me} Villeneuve fait le point sur les activités de vérification qu'a menées EC pendant la 43^e EG, précisant qu'elles sont toutes terminées pour les candidats, les partis et les tiers, et qu'en cas de créances et prêts impayés, les candidats auront trois ans, ou jusqu'au 20 octobre 2022, pour rembourser leurs dettes. Elle présente les principaux constats tirés des rapports électoraux des candidats, notamment les problèmes les plus courants. Par exemple, même si aucun problème systémique de conformité n'a été relevé, son équipe a noté des cas de non-respect des exigences en matière de production de rapports et des erreurs de classification des dépenses dans les rapports.

M^{me} Villeneuve fait ensuite un survol du tout premier sondage auprès des agents officiels, précisant qu'il est accessible sur le [site Web](#) d'EC.

Concernant la 44^e EG, elle mentionne qu'EC est en train de recevoir les rapports des candidats et des tiers et que seulement 39 % des rapports sont considérés complets ou partiellement complets. Les autres sont soit incomplets (documents manquants), soit en cours d'examen ou n'ont pas encore été soumis. Elle informe les représentants du CCPP que comme moins de la moitié des rapports soumis sont complets, l'équipe pourrait avoir du mal à procéder rapidement aux remboursements accélérés et à terminer les vérifications dans le délai de 12 mois. Elle parle ensuite du nouvel outil de suivi lancé en décembre 2021 dans le Centre de service aux entités politiques (CSEP) afin de favoriser la conformité aux exigences de présentation de rapports.

M^{me} Villeneuve informe les membres que pour l'examen triennal, EC a revu le processus et a adopté une approche plus ciblée, qui assure un équilibre entre les risques et le fardeau des partis. Tous les partis demeurent tenus de soumettre au moins 250 déclarations valides de membres au moyen du formulaire prescrit d'ici le

30 juin 2022. On considérera alors que les partis ont satisfait aux exigences s'ils répondent à l'un des critères suivants :

1. Ils ont au moins un membre élu à la Chambre des communes au moment de l'examen triennal;
2. Ils ont atteint le seuil fixé pour l'obligation de soumission de rapports trimestriels, c'est-à-dire qu'ils ont obtenu au moins 2 % du nombre de votes à l'échelle nationale ou 5 % dans les circonscriptions où ils présentaient des candidats;
3. Ils avaient au moins 250 contributeurs ou ont amassé au moins 100 000 \$ dans l'année précédant l'examen triennal.

Les partis qui ne répondent pas à l'un de ces critères feront l'objet d'une vérification de confirmation plus approfondie.

Enfin, M^{me} Villeneuve ajoute que la formation des associations de circonscription comporte différents modules à suivre à son rythme, des séances en ligne en direct ainsi que des séances de questions et réponses avec des spécialistes. Elle répond ensuite aux demandes de clarification des participants, et EC s'engage à faire un suivi par écrit à ce sujet aux membres du CCPP.

Rapport de recommandations

Présentatrice : Anne Lawson, sous-directrice générale des élections

M^{me} Lawson résume les recommandations du DGE qui pourraient avoir une incidence sur les activités des partis politiques et indique qu'elle prévoit déposer le rapport au début du printemps. Elle rappelle aux participants que le DGE prévoyait le déposer au printemps 2021, mais qu'EC a revu ses priorités afin de pouvoir tenir une élection sûre pour tous les Canadiens. Poursuivant sur le sujet, elle indique que le rapport contiendra des recommandations du DGE et du commissaire qui découlent de la 43^e EG, de la période postélectorale, des consultations d'EC sur les communications politiques en 2020-2021 et de la 44^e EG.

Elle explique ensuite que les participants seront répartis en 3 groupes pour discuter des 12 domaines visés par le DGE pour ses recommandations. Sont traités les sujets suivants :

- Préenregistrement des candidats;
- Raccourcissement de la période de remboursement pour les créances et prêts impayés des candidats;
- Prolongation de la période électorale pour les élections sans date fixe;
- Vote par la poste : renvoi des bulletins de vote spéciaux, vote en personne le jour du scrutin et temps alloué au dépouillement;
- Vote la fin de semaine (samedi et dimanche);
- Conflit potentiel entre les élections à date fixe et les fêtes religieuses;

- Transparence quant aux communications des entités politiques enregistrées (y compris les tiers);
- Accessibilité, transparence et possibilité de recherche pour les registres de publicités numériques;
- Interdiction de communications minant la confiance à l'égard du processus de vote.

Fonction de politique régulatoire

Présentatrices : Anne Lawson, sous-directrice générale des élections et Josée Leblanc, directrice principale par intérim, Intégrité, Politique régulatoire et Affaires parlementaires

M^{me} Lawson informe le CCPP que depuis le 1^{er} avril 2020, EC dispose d'une équipe responsable de la politique régulatoire, laquelle a pour mandat de concevoir des instruments fondés sur des principes qui contribueront à définir et à encadrer l'application de la *Loi électorale du Canada* dans les domaines clés que sont les opérations électorales et le financement politique. L'objectif est de garantir la prévisibilité, la responsabilisation, l'efficacité, la clarté et la transparence du mode de fonctionnement de l'organisme, conformément à la Loi et suivant le cadre d'intégrité électorale d'EC.

M^{me} LeBlanc donne ensuite aux participants des exemples de politiques réguliatoires qui feront vraisemblablement l'objet de discussions, notamment les modèles de service et de dotation aux bureaux de scrutin, le dépouillement des votes et la communication des résultats (y compris le rôle des observateurs), les processus d'enregistrement et de radiation des entités politiques et la prestation de services supplémentaires de vote par bulletin spécial, comme le vote sur campus.

Les présentatrices indiquent que les prochaines étapes dans l'élaboration de politiques consisteront à mettre la dernière touche au programme de politique prospectif, à consulter les intervenants externes au sujet des domaines stratégiques, à poursuivre la conception des instruments de politique et à communiquer le programme de politique prospectif au CCPP en juin pour discussion.

Le DGE souligne que par cette démarche, EC souhaite s'assurer que les politiques réguliatoires demeurent transparentes et accessibles.

Processus de redécoupage électoral

Présentateur : Pierre Desjardins, directeur principal du programme de redécoupage électoral

M. Desjardins fait le point sur le processus de redécoupage des circonscriptions fédérales qui a lieu après chaque recensement décennal et qui est mené par des

commissions provinciales indépendantes. Il explique que le processus s'est amorcé en novembre 2021 et que ses résultats pourraient donner lieu à des changements dès avril 2024. Il précise que le grand public et les partis politiques pourront y prendre part dans le cadre d'audiences publiques qui doivent commencer dès avril 2022 et se terminer en décembre 2022, au plus tard. Il invite les participants à consulter le site Web à ce sujet pour obtenir plus d'information (www.redecoupage2022.ca).

Il répond ensuite à quelques questions de participants qui demandent des clarifications.

Mot de la fin et calendrier des activités à venir

Présentateurs : Stéphane Perrault, directeur général des élections et Susan Torosian, directrice exécutive, Affaires publiques et Éducation civique

M^{me} Torosian et le DGE prononcent le mot de la fin, et elle présente ensuite le calendrier des activités à venir. M^{me} Torosian insiste sur les priorités de l'organisme, soit clore la 44^e EG, organiser l'assemblée générale annuelle du CCPP en juin 2022, informer les partis politiques sur les implications de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, créer un système permettant aux électeurs ayant une déficience visuelle de voter sans aide, travailler sur le programme de politique prospectif, concrétiser la transformation numérique et s'attaquer à l'examen du programme des Premières Nations.

Après la présentation du calendrier des activités à venir par M^{me} Torosian, la séance est levée vers 16 h 30, le 3 février 2022.

Annexes

Annexe A : Ordre du jour

Jour 1 : 2 février 2022

| | |
|-------------------|--|
| 12 h 30 – 13 h | Tests d'image et de son (participants du CCPP) |
| 13 h – 13 h 15 | Logistique et points de gestion courante |
| 13 h 15 – 13 h 55 | Mot d'ouverture du directeur général des élections |
| 13 h 55 – 14 h 55 | Table ronde sur la 44 ^e élection générale |
| 14 h 55 – 15 h 25 | Pause |
| 15 h 25 – 15 h 55 | Nouvelles sur le financement politique |
| 15 h 55 – 16 h 05 | Mot de la fin |

Jour 2 : 3 février 2022

| | |
|-------------------|---|
| 12 h 30 – 13 h | Tests d'image et de son (participants du CCPP) |
| 13 h – 13 h 05 | Ordre du jour et objectifs |
| 13 h 05 – 14 h 55 | Consultation sur les recommandations du directeur général des élections |
| 14 h 55 – 15 h 25 | Pause |
| 15 h 25 – 15 h 55 | Fonction de politique régulatoire |
| 15 h 55 – 16 h 40 | Séance d'information sur le processus de redécoupage électoral |
| 16 h 40 – 17 h | Mot de la fin et calendrier des activités à venir |
| 17 h | Levée de la séance |

Annexe B : Liste des participants

Représentants du CCPP

| | |
|---------------------|--|
| Liz White | Parti pour la Protection des Animaux du Canada |
| Stephen Best | Parti pour la Protection des Animaux du Canada |
| Josée Beaudin | Bloc Québécois |
| Sylvain Gauthier | Bloc Québécois |
| Mitesh Joshi | Quatrième front du Canada – Parti Démocratie directe du Canada |
| Partap Dua | Quatrième front du Canada – Parti Démocratie directe du Canada |
| Ken Stouffer | Parti de l’Héritage Chrétien du Canada |
| Rod Taylor | Parti de l’Héritage Chrétien du Canada |
| Elizabeth Rowley | Parti communiste du Canada |
| Jay Watts | Parti communiste du Canada |
| Keith Sheppard | Parti conservateur du Canada |
| Trevor Bailey | Parti conservateur du Canada |
| Jeannôt Guillemette | Parti Libre Canada |
| Richard Magnan | Parti Libre Canada |
| Deepasha Gupta | Parti vert du Canada |
| Robin Marty | Parti vert du Canada |
| Azam Ishmael | Parti libéral du Canada |
| John Arnold | Parti libéral du Canada |
| Coreen Corcoran | Parti Libertarien du Canada |
| Jacques Y Boudreau | Parti Libertarien du Canada |
| Danny Légaré | Parti Marijuana |
| Lori Montmarquette | Parti Marijuana |
| Anna Di Carlo | Parti Marxiste-Léniniste du Canada |
| Christian Legeais | Parti Marxiste-Léniniste du Canada |
| Alvin Knibbs | Maverick Party |

Personnel d’Élections Canada présent durant toute la réunion ou une partie de celle-ci

Barisonzi, Marcello
Bazinet, Denis

Blais, Nathalie A.
Borutskie, Dawn
Brydon, Dianne
Caron, Serge
Cattan, Soraya
Chang, Chih
Desbiens, Céline
Desjardins, Pierre
Dunlop, Jane
Duquette, Danielle
Fischer, Daniel
Gauthier, Natasha
Gedna, Edwidge
Girouard, Olivier
Henley, Cyntia
Hopfner, Joseph
Jacmain, Sylvie
Jorgenson, Paul
Kashmeri, Shireen
Kluke, Tamara
Knight, Trevor
Lafèche, Annie
Laliberté, Michelle
Langlois, George
Lapp, Miriam
Lavoie, Mario
Larrivée, Daniel
Lawson, Anne
Leblanc, Josée
Legault, Paul
Lewis, Nathalie
Litowski, Anne
Martineau, Jérémie
Martineau, Sophie
Messier, Maxime
Morin, Jean-François
Morris, Christopher
Paquette, Stacey
Perrault, Stéphane
Raatikainen, Mira
Ray, Jonathan
Robertson, Shawn
Roussel, Michel
Sampson, Robert
Sloan, Nicole
Torosian, Susan

Tyrie, Steven
Wise, Melanie

Animateur de la réunion

Alain Rabeau, consultant principal, animateur et formateur, Groupe Intersol